



Si ce mail ne s'affiche pas correctement, retrouvez-le en PJ

PERMUTATIONS 2018

Informations pratiques aux nouveaux intégrés dans les Bouches du Rhône Ce qu'il faut savoir...

Cher(e) collègue,

Permetts-moi tout d'abord, au nom du SNUDI FO 13, de te souhaiter la bienvenue dans notre département !
 Nous t'envoyons ce mail pour te féliciter de ton intégration après les opérations des permutuations dont les résultats nationaux sont toujours autant catastrophiques.

Lire notre communiqué : [Un nombre de collègues satisfaits en constante diminution](#)

Afin de faciliter ta future prise de poste dans notre département, nous te transmettons ces quelques informations importantes.
 Afin de pouvoir continuer à obtenir les informations importantes sur le déroulement de ta carrière dans les Bouches du Rhône, nous t'inscrivons dès à présent sur notre liste de diffusion.
 Si tu reçois ce mail par ton adresse mail académique, merci de nous transmettre ton mail personnel pour continuer à pouvoir obtenir nos infos à venir pour le mouvement.

Franck NEFF, secrétaire départemental du SNUDI FO 13

Le mouvement dans les Bouches du Rhône

Les opérations de saisie en ligne vont se dérouler **du mardi 2 avril (9h) au mercredi 24 avril (minuit)**.

Il faudra te connecter par le serveur lprof de ton département d'origine avec tes identifiants habituels.

Clique ensuite sur l'onglet « Les services » puis MVT1D (ou SIAM) puis « mouvement intra-départemental ».

Tu seras automatiquement basculé(e) sur le mouvement des Bouches du Rhône.

La liste des postes au mouvement aurait du être publiée depuis le lundi 25 mars.
 Toutes les modalités des opérations du mouvement seront expliquées et les documents téléchargeables au fur et à mesure de leur parution sur notre site internet, à [la page spéciale « Mouvement 2019 »](#)

Bien entendu, nous resterons à ta disposition pour répondre par mail ou par téléphone à tes questions. Si tu es déjà sur place, nous t'invitons à l'une de nos réunions organisées sur le thème du mouvement :

MARSEILLE	Mercredi 27 mars 9h-12h	UD FO 13, rue de l'Académie
MARSEILLE	Mercredi 3 avril 9h-12h	UD FO 13, rue de l'Académie
AIX EN PROVENCE	Mardi 2 avril 17h30-20h30	UL FO, rue des Muletier
LA CIOTAT	Jeudi 4 avril 17h30 (Chgt date !)	Ecole elem Vignol LA CIOTAT
ARLES	Jeudi 4 avril 17h30-20h30	Ecole Monplaisir ARLES
SALON DE PCE	Jeudi 28 mars 17h30-20h30	Ecole Canourgues 1 SALON
SAINTE REMY DE PCE	Vendredi 22 mars 17h30-20h30	Ecole elem République ST REMY

IMPORTANT et URGENT : Configurer sa boîte aux lettres I-PROF Aix-Marseille

Ton accusé de réception, suite à ta saisie en ligne et à la clôture du serveur, te sera adressé dans ta boîte [I-PROF 13](#)

C'est dans la rubrique « Courrier » que tu récupèreras ton accusé de réception le 7 mai. Il faudra le retourner, d'ici le mardi 14 mai, au service de la DPE2 de l'Inspection académique UNIQUEMENT en cas de contestation de ton barème.

C'est aussi sur cette plate forme que tu pourras consulter le résultat de ton projet d'affectation au mouvement principal vers le 29 mai.

DOCUMENTS PRATIQUES :

- ▶ [Memento du mouvement](#)
- ▶ [Liste des écoles par nouvelles circonscription 2019](#)
- ▶ [Signification des sigles](#)
- ▶ [Carte des communes des Bouches du Rhône](#)

Bonifications médicales ou sociales

Si tu souhaites obtenir une bonification médicale ou sociale pour ton mouvement dans les Bouches du Rhône, il faut que tu transmettes **très rapidement** ta demande à la Division du Personnel Enseignants (DPE2) : ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr

De même, il faudra transmettre ton dossier au médecin de prévention et/ou aux assistantes sociales de la DSDEN 13.

A télécharger :

[Circulaire bonification médicale](#) [Formulaire](#)

ATTENTION : date limite de réception des dossiers : LUNDI 12 MARS !!!

Nous demanderons une prolongation de la date butoir pour les nouveaux intégrés

Temps partiel 2019-2020

Si tu souhaites travailler à temps partiel pour la prochaine rentrée scolaire, il faudra prendre connaissance de la circulaire temps partiel, [téléchargeable >ICI<](#)

ATTENTION : il y aura des restrictions, notamment sur les demandes « sur autorisation », sur le 80% annualisé hebdomadaire et sur l'incompatibilité de certaines fonctions avec un temps partiel, même de droit (postes de CPC, titulaires brigades...)

Les nouveaux intégrés devront faire une demande manuelle auprès du service de la Division des personnels.

Contact DSDEN 13 : Mme TAVERNIER 04.91.99.67.31 et ce.dpe13-chef1@ac-aix-marseille.fr

Il faut notamment indiquer :

- NOM, Prénom, date de naissance
- Motif de la demande (de droit/sur autorisation)
- Préciser le motif (élever un enfant de - de 3 ans, convenances perso... etc à voir la circulaire)
- Nombre de jour(s) libéré(s) souhaité(s) : 1 jour (75%), 2 jours (50%), 1 jour avec des heures complémentaires (80%)
- Préciser si nécessaire les jours de la semaine libérés souhaités

En cas de soucis, contactez le syndicat à contact@snudifo13.org

Indemnité de changement de domicile (ICR)

Décret n° 90-437 du 28 mai 1990 - « Les fonctionnaires et agents contractuels peuvent bénéficier de la prise en charge des ICR au titre de certains changements de résidence administrative entraînant un transfert de domicile personnel ou familial. »

Selon ce décret, tu peux donc prétendre, sous certaines conditions, à la prise en charge de tes frais de déménagement de résidence. L'administration procède à ce remboursement dans un délai de 12 mois, à compter de la date de ton changement de résidence.

ATTENTION cette indemnité est soumise à l'obtention d'un poste à titre définitif.

Ce n'est que la 2ème année, si tu es encore sur un poste à titre provisoire que ta demande peut être acceptée.

[Voir le dossier spécial du SNUDI FO](#)

Adresses importantes

SNUDI FO 13	13 rue de l'Académie 13001 MARSEILLE	04.91.00.34.22 07.62.54.13.13	www.snudifo13.org	contact@snudifo13.org
DSDEN 13	28 Bd Charles Nédélec 13231 MARSEILLE CEDEX 1	04.91.99.66.66	www.ac-aix-marseille.fr/dsden13/pid32156/accueil.html	ce.ia13@ac-aix-marseille.fr
MGEN 13	65 av Jules Cantini 13006 Marseille Courrier et fiche de soins : MGEN 13411 MARSEILLE CEDEX 20	3676	https://www.mgen.fr/sections/section-des-bouches-du-rhone/	
MAIF MARSEILLE	le Zénith 179 bd Mireille Lauze 13395 MARSEILLE CEDEX 10 16 av du Prado 13006 MARSEILLE	04 91 29 68 00 04 91 15 14 00	https://www.maif.fr/	
MAIF AIX EN PROVENCE	Le Ravanas 340 av Brédasque 13100 AIX EN PROVENCE	04 42 29 65 00	https://www.maif.fr/	
MAIF VITROLLES	391 av Rhin et Danube 13127 VITROLLES	04 42 15 34 00	https://www.maif.fr/	
AUTONOME DE SOLIDARITE	1 r Mazagran 13001 MARSEILLE	04 91 48 08 50	http://www.autonome-solidarite.fr/pages-asl/13	asl013@fas-usu.fr



Se syndiquer au SNUDI FO 13 pour 2019

Si tu n'es pas encore syndiqué(e) ou en retard de renouvellement dans ton département d'origine, nous t'invitons à nous rejoindre dès à présent

[Bulletin d'adhésion 2019 à télécharger >>ICI<<](#)

Vous pouvez fractionner votre règlement en plusieurs chèques (10 maximum).

Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.

Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :

- 66% de la cotisation est déductible des impôts
- être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de nos moyens et bénéficier du contrôle systématique de votre dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réformes, ...
- adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française
- participation aux événements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).
- Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP FO a signé avec la MACIF.



Retrouvez toutes les informations pour définir nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat sur notre site

Un renseignement ?
Une question ?
Contactez-nous !



Si vous souhaitez vous désabonner de cette liste de diffusion, merci de nous renvoyer un mail avec la mention « désinscription de la liste de diffusion » à l'adresse mail : contact@snudifo13.org
 Nous traiterons votre demande immédiatement.